

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

**Arrêté du 1<sup>er</sup> février 2022 modifiant l'arrêté du 12 août 2021 pris en application du décret n° 2021-1074 du 12 août 2021 relatif à la mise en place d'une aide sous forme d'avance remboursable à destination des entreprises à l'aval des exploitations agricoles touchées par les épisodes de gel survenus du 4 au 14 avril 2021**

NOR : AGRT2203286A

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu l'arrêté du 12 août 2021 modifié pris en application du décret n° 2021-1074 du 12 août 2021 relatif à la mise en place d'une aide sous forme d'avance remboursable à destination des entreprises à l'aval des exploitations agricoles touchées par les épisodes de gel survenus du 4 au 14 avril 2021,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Le tableau à l'article 2 de l'arrêté du 12 août 2021 susvisé est remplacé par le tableau suivant :

	Entreprises concernées	Ouverture du dépôt des dossiers	Date limite de dépôt des dossiers
Vague 1	Entreprises et coopératives à l'aval des filières de production de fruits à noyau	14 août 2021	7 septembre 2021
Vague 2	Entreprises et coopératives à l'aval des filières de production de fruits	20 septembre 2021	5 novembre 2021
Vague 3	Entreprises et coopératives de vinification et entreprises et coopératives à l'aval des filières de production de fruits	3 janvier 2022	25 février 2022

**Art. 2.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 1<sup>er</sup> février 2022.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le directeur général adjoint  
de la performance économique  
et environnementale des entreprises,*  
P. DUCLAUD